

Délibération n° 2020-22

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	60
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mardi 28 janvier 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 janvier 2020, s'est réuni à 20h00, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis

Délibération n° 2020-22

Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Délibération n° 2020-22

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 M. Claude PONS donne pouvoir à Mme. Isabelle KLJAJIC
 M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Monsieur François Guy TRÉBULLE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT
 M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à Madame Dominique LEGOFF
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Jérémy MARTIN

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en particulier son article L. 5219-5.-I ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 16 décembre 1964 loi relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU le décret du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services d'eau et d'assainissement ;

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 codifiant les nouvelles règles applicables aux modifications des contrats de concessions, en particulier ses articles 36 et 37 ;

VU les statuts de la Communauté Paris Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°12/2013 du Conseil Municipal du 1^{ER} mars 2013 portant signature du contrat de délégation du service public de l'assainissement de la commune d'Epina-sur-Orge ;

VU la délibération n° 58-2017 du Conseil Municipal du 22 juin 2017 portant signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement de la commune d'Epina-sur-Orge ;

VU le projet d'avenant n°2 du contrat précité et ses annexes ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté Paris Saclay d'homogénéiser les différents contrats de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines, en termes de suivi, gouvernance et prestations techniques ;

CONSIDERANT le souhait de la Communauté Paris Saclay de maintenir un prix de l'eau constant et de tendre vers une baisse du prix de l'eau ;

CONSIDERANT que le présent avenant n'entraîne pas de modification substantielle du contrat initial ;

CONSIDERANT que le présent avenant induit une modification inférieure à 10 % du montant du contrat initial ;

Délibération n° 2020-22

CONSIDERANT l'avis de la Commission de Délégation de Service Public réunie en séance le 20 janvier 2020 ;


APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la commune d'Epinay-sur-Orge et ses annexes ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

Fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (68 VOIX)

68 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre

Délibération n° 2020-22

COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200128-lmc127896-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/02/20

- Affichée / Publiée le 3 février 2020

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.